



ACADÉMIE  
**LAFONTAINE**

PROGRAMME  
D'ENCADREMENT OFFERT  
AUX ÉLÈVES ATHLÈTES DE  
HAUT NIVEAU OU ÉLÈVES  
ARTISTES



## CE QU'EST LE PROGRAMME

Nous offrons aux élèves athlètes engagés dans un programme sportif intensif de haut niveau et aux élèves artistes un encadrement particulier afin de leur permettre de concilier leur projet particulier et leurs études.

Ce programme d'encadrement est appelé à être bonifié au fil des années, selon les besoins de la clientèle. Des frais pourraient être exigés pour certains services complémentaires. Pour le moment, aucuns frais ne sont exigés pour les services de base.

## CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE DOCUMENT:

- Objectifs
- Conditions gagnantes
- Élèves admissibles
- Services offerts en 2025-2026
- Procédures
- Certains de nos élèves athlètes de haut niveau ou élèves artistes



## OBJECTIFS

Permettre à des athlètes de haut niveau d'obtenir l'aide nécessaire à la réussite de leurs études tout en poursuivant leur programme d'entraînement sportif ou à des élèves artistes qui ont une possibilité de vivre un projet artistique d'envergure qui demande un investissement de temps considérable **à des moments précis** au cours de l'année scolaire.

**Au primaire** , sans avoir une structure formelle, nous avons pu, à ce jour, accommoder les élèves qui ont dû s'absenter à des moments précis étant donné les exigences de leur programme d'entraînement ou de tournage.

**Au secondaire** , une structure est mise en place pour aider les élèves à composer avec les exigences ponctuelles que requièrent leur condition d'athlète de haut niveau ou d'artiste.

**Nous invitons les parents des enfants dans cette situation à nous soumettre leurs demandes.** La direction responsable analysera les besoins pour un encadrement académique optimal et déterminera, en collaboration avec les parents et l'élève, ce qui peut être mis en place ou non.

# CONDITIONS GAGNANTES

Voici les conditions essentielles au succès du programme:

- L'engagement de l'élève dans ses tâches académiques autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre scolaire
- La communication
  - des informations entre les parents et l'enseignant pivot
  - de l'élève avec chacun de ses enseignants
  - de toute absence de l'élève auprès de la responsable des absences.
- La relation étroite entre l'élève et son enseignant pivot
- Le choix judicieux d'un bon preneur de notes

Fréquence des absences :

- L'élève s'absente seulement sur une base occasionnelle.
- La fréquence des absences peut varier en fonction des saisons de compétition.
- **La fréquence des absences ne doit jamais compromettre la qualité de l'enseignement reçu ni l'apprentissage. Une entente entre la famille et l'école devra être prise pour toute famille qui prévoit dépasser les 60 jours d'absences.**

# ÉLÈVES ATHLÈTES ADMISSIBLES

Pour être admissible, l'élève doit **avoir un bon dossier académique** , faire preuve **d'autonomie** et de **discipline personnelle** . De plus, afin de pouvoir bénéficier du service, les absences de l'élève en lien avec la pratique de son sport doivent être supérieures à **30 périodes** .

## Athlète de haut niveau

Tout élève engagé dans un programme d'entraînement et/ou de compétition intensif et identifié, par sa fédération, comme étant un athlète de niveau :

- **Niveau « Excellence »** : membres de l'équipe du Canada dans leur discipline, sans égard à l'âge;
- **Niveau « Élite »** : membres de l'équipe du Québec dans leur discipline, sans égard à l'âge;
- **Niveau « Relève »** : jeunes, ayant généralement 17 ans et moins, engagés dans un programme de développement de la performance sportive, parce qu'identifiés par leur fédération sportive comme ayant le potentiel pour accéder aux deux niveaux supérieurs;
- **Niveau « Régional »** : tout membre d'un club participant à une fédération et ayant une structure appropriée, un entraîneur certifié, un réseau de compétition connu, un programme d'au moins 15 heures par semaine en entraînement ou en compétition.

## ÉLÈVES ARTISTES ADMISSIBLES

Pour être admissible, l'élève doit **avoir un bon dossier académique** , faire preuve **d'autonomie** et de **discipline personnelle** .

Tout élève engagé dans un projet artistique d'envergure qui exige un investissement de temps considérable qui exige des absences répétées ou des absences de longue durée de l'école peut faire partie du programme.

De plus, afin de pouvoir bénéficier du service, les absences de l'élève en lien avec la pratique de son art doivent être supérieures à **30 périodes** .

## SERVICES OFFERTS AU SECONDAIRE



L'enseignant pivot de l'équipe-classe (**1 par niveau**) sera en charge de suivre le parcours de l'élève. Cet enseignant agira à titre d'agent de liaison entre **l'élève**, les **parents**, les **enseignantes** ou les **enseignants** et la **direction adjointe** tout au long de l'année scolaire.

Cet enseignant est responsable de **l'encadrement** et du **suivi constants** du parcours scolaire de l'élève athlète ou artiste. Il verra:

- À la **gestion des absences** en raison des compétitions, des entraînements ou du projet artistique;
- Au **jumelage de l'élève** à un collègue de classe pour la prise de notes et la collecte de documents remis par les enseignants en l'absence de l'élève athlète ou artiste;
- À rencontrer l'élève avant et après son absence afin de planifier ensemble le travail à effectuer et l'échéancier de reprise d'évaluations si nécessaire

## SERVICES OFFERTS AU SECONDAIRE - SUITE

Cet enseignant verra aussi:

- **À recommander les services d'un tuteur privé aux frais des parents** si l'élève a de la difficulté à rattraper la matière manquée en son absence. Nous favorisons le partenariat avec Succès Scolaire.

De plus, la direction adjointe tentera, lorsque possible, de regrouper les élèves athlètes de haut niveau et artistes afin de favoriser l'entraide et surtout, favoriser la communication entre les différents intervenants.

## AUTRES SERVICES OFFERTS AU SECONDAIRE (\$)

Selon la situation, d'autres services pourraient être nécessaires pour permettre à l'élève de poursuivre sa passion et pourraient engendrer des frais supplémentaires:

- Évaluations devancées ou à distance - avec entente préalable avec la direction responsable après analyse de la situation
- En cas de longues absences: Cours d'appoint avec succès scolaire (\$)



# PROCÉDURES

1. Cocher sur le formulaire de demande de choix de cours la case PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU / ARTISTE afin de nous signifier votre intérêt et que nous puissions considérer la demande dans le cadre de notre organisation scolaire de la prochaine année scolaire.
2. Remplir le formulaire suivant: <https://forms.gle/YdK3cmC8LodrbZiv7> Ce formulaire nous permettra d'analyser les besoins et d'établir les mesures qui peuvent être mises en place pour accommoder l'élève. Afin de bien organiser les services d'aide pour l'élève et vous informer des moyens que nous serons en mesure de mettre en place en fonction de nos ressources humaines et matérielles, le formulaire doit être soumis à la direction adjointe **au plus tard le 28 avril de l'année qui précède la rentrée scolaire.**
3. À la rentrée scolaire, **au plus tard le 22 septembre**, les parents doivent fournir les documents présentés à la page suivante à la direction responsable de l'encadrement, soit **Mme Annie Demers** au primaire et **M. Martin Gagnon** au secondaire.

# PROCÉDURES

Les éléments suivants doivent être remis à la direction responsable :

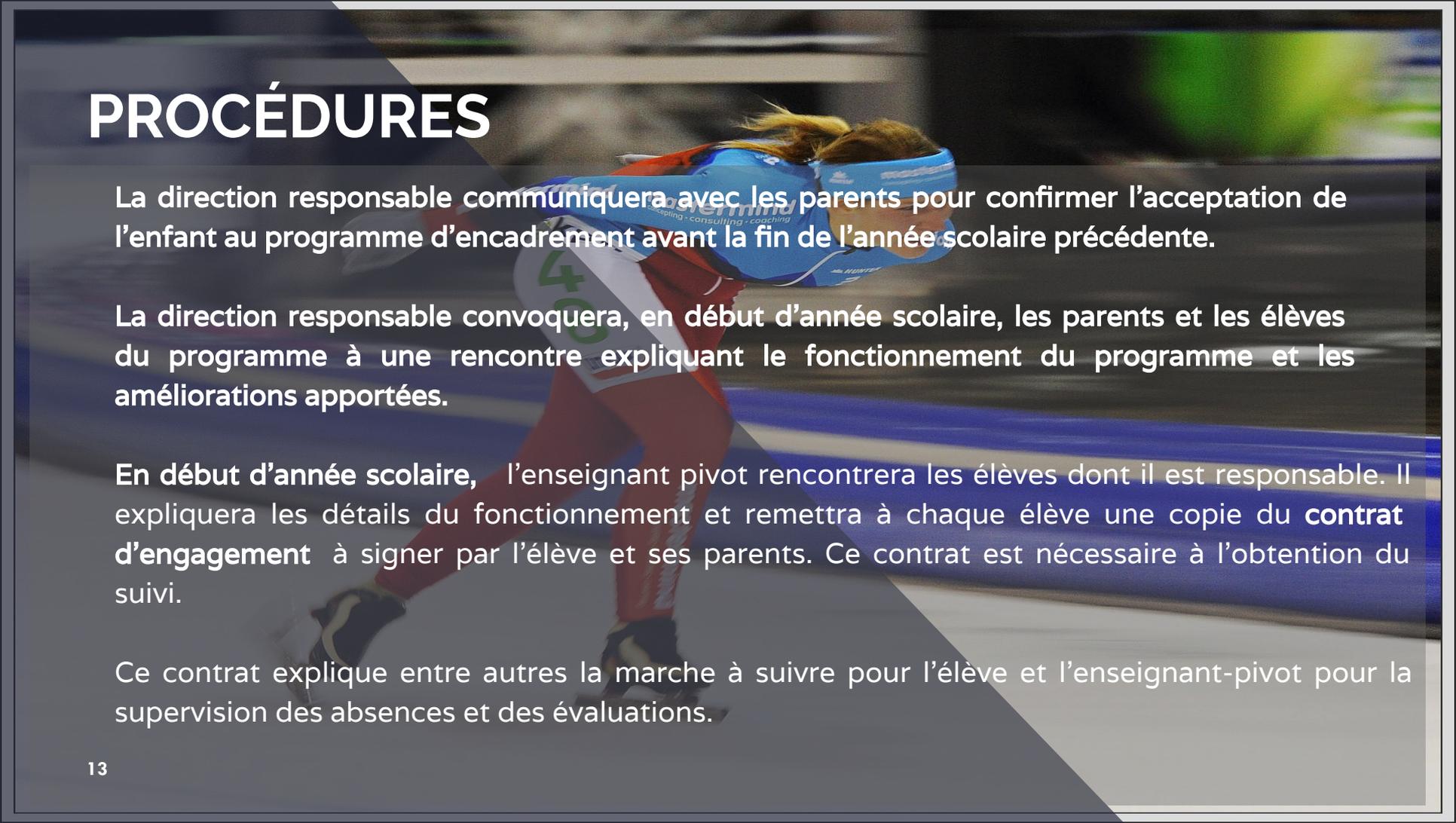
## Élèves athlètes

- Lettre des parents indiquant des changements majeurs entre les informations transmises dans le formulaire au mois d'avril et la situation présente (s'il y a lieu **(au plus tard le 22 septembre)**)
- Lettre de l'entraîneur qui précise le plan d'entraînement détaillé de l'athlète ainsi que l'horaire des compétitions de l'année. L'entraîneur doit joindre les formulaires d'inscription aux événements nationaux, internationaux... **(au plus tard le 22 septembre)**
- Lettre de la fédération ou association qui atteste le niveau de l'athlète (Excellence, Élite, Relève, Régional). **(au plus tard le 22 septembre)**

## Élèves artistes

- Lettre des parents indiquant des changements majeurs entre les informations transmises dans le formulaire au mois d'avril et la situation présente (s'il y a lieu) **(au plus tard le 22 septembre)**.
- Contrat de travail proposé, le cas échéant;
- Lettre d'une personne d'autorité, responsable du projet artistique, qui précise l'horaire de travail de l'élève artiste.

# PROCÉDURES



La direction responsable communiquera avec les parents pour confirmer l'acceptation de l'enfant au programme d'encadrement avant la fin de l'année scolaire précédente.

La direction responsable convoquera, en début d'année scolaire, les parents et les élèves du programme à une rencontre expliquant le fonctionnement du programme et les améliorations apportées.

En début d'année scolaire, l'enseignant pivot rencontrera les élèves dont il est responsable. Il expliquera les détails du fonctionnement et remettra à chaque élève une copie du **contrat d'engagement** à signer par l'élève et ses parents. Ce contrat est nécessaire à l'obtention du suivi.

Ce contrat explique entre autres la marche à suivre pour l'élève et l'enseignant-pivot pour la supervision des absences et des évaluations.

# Quelques rappels

- Le parent s'engage à
  1. Signifier, dans le processus de choix de cours, l'intérêt de leur enfant à faire partie du programme;
  2. Fournir tous les documents indiqués (lettres, calendrier d'absences, etc.) avant la fin du mois de septembre;
  3. Fournir régulièrement à l'enseignant-ressource les informations quant aux absences planifiées et imprévues de leur enfant;
  4. Aviser la responsable des absences de toutes les absences de votre enfant;
  5. Aviser l'enseignant-ressource au moins 7 jours à l'avance d'une absence non prévue au calendrier fourni en début d'année scolaire;
  6. Organiser, si nécessaire, des sessions de tutorat pour pallier aux absences de son enfant.

# Quelques rappels

- Nous envoyer la documentation pertinente (calendrier, contrat, etc.) pour le 20 septembre
- Signer le contrat et nous le faire parvenir le plus rapidement possible à la réception de ce dernier
- Signaler les absences
- Reprise d'examen, dans le cas des absences quotidiennes, l'élève doit se présenter à son examen et non à son entraînement
- Aller chercher du soutien externe en cas de grandes difficultés.

